

TRANSPORTS SCOLAIRES

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES CARTES SNCF 2025-2026

Procédure :

- Une carte PRIMO SCOLAIRE pour les élèves EXTERNES et DEMI-PENSIONNAIRES
- Une carte JEUNE GRAND EST pour les élèves INTERNES

Pour cela, les élèves résidant et scolarisés sur le territoire d'Ardenne Métropole souhaitant prendre un abonnement SNCF pour l'année scolaire 2025-2026 doivent se rendre sur le site internet de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole à l'adresse suivante : <https://ardenne-metropole.fr> - onglet « Au quotidien » - puis onglet « Transports Collectifs » - « Procédure d'inscription ».

Procédure d'inscription :

- Compléter le formulaire en ligne ;
- Télécharger et imprimer le formulaire complété pour le signer ;
- Faire **obligatoirement** apposer le tampon par l'établissement scolaire (**pas de copier/coller**) ;
- Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Si en attendant la carte SNCF, vous avez pris un ou plusieurs Abonnement(s) Provisoire(s) auprès de la gare SNCF, joindre la/les photocopie(s) de cet/ces abonnement(s) provisoire(s).
- Envoyer le dossier complet, accompagné d'une **photo d'identité en couleur, sur fond neutre, sans retouche, tête nue de face ou de trois-quarts, par courrier** à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole – Service Transports Scolaires – 49 Avenue Léon Bourgeois – CS37074 – 08013 Charleville-Mézières Cedex.

Vous pouvez également transmettre le dossier par courriel à transports.scolaires@ardenne-metropole.fr. Dans ce cas, la **photo devra être au format jpg inférieur à 200 Ko**.

Paielement :

Si votre dossier est complet, vous recevrez un mail du service Transports Scolaires, accompagné d'un RIB qui vous permettra de régler la partie à la charge de la famille uniquement par virement bancaire depuis votre compte ou auprès de votre banque (*ne nous envoyez aucun document de votre banque, nous ne vous demanderons jamais votre propre RIB*).

Dès que le virement sera effectif, le service Transports Scolaires se chargera de transmettre le dossier de demande d'abonnement scolaire à la SNCF.

Délivrance des abonnements :

Si vous possédez déjà une carte *Simplicités*, SNCF Voyageurs vous informera par courriel, de vous rendre à la gare pour activer votre abonnement.

Si vous ne possédez pas de carte *Simplicités*, SNCF Voyageurs vous l'enverra par courrier postal à votre domicile, puis rendez-vous à la gare pour activer votre abonnement.

VOTRE ABONNEMENT COMPREND :

Interne : Votre carte JEUNE GRAND EST ainsi que le nombre d'allers-retours nécessaires entre votre domicile et votre établissement scolaire sur la période demandée. Participation des familles : **30 €** pour l'année scolaire.

Externe et demi-pensionnaire : Votre carte PRIMOSCOLAIRE vous permettant un aller-retour quotidien entre votre domicile et votre établissement scolaire pendant la période demandée. Participation des familles : **125 €** pour l'année scolaire.

Pour toute information complémentaire, le service Transports Scolaires reste joignable au 03 24 57 83 37 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09H15 à 11H30 et de 14H00 à 16H00.